

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU 29 MARS 2014**

# Délibérations du Conseil Municipal



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

## *Ville de Saint-André*

L'An Deux Milles Quatorze, le 29 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE s'est réuni dans le salon d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Olivier HENNO, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Etaient Présents** : Thérèse VIEMON, Daniel BOUCAUT, Francis BAEKELANDT, Nelly RICHARD, Jean-Pierre EURIN, Philippe CALAIS, Patrick COLARD, Pascale LAHOUSTE, Marie-Elisabeth MASSE, Claude WASILKOWSKI, André DUBREUCQ, Marie-Hélène FOLLET, Michel SCIARRINO, Florence LEROY, Olivier HENNO, Martine DEMUYS, Henri DUSAUTOIS, Christian CALONNE, Nicole FAUBRY-HIDE, Eric MIELKE, Géraldine DELEMAZURE-MELON, Christelle DELEBARRE, Rudy DELAPLACE, Nicolas LE NEINDRE, Sébastien LEBLANC, Thomas FABRE, Ambrine WIART, Ghislaine CAVROT, Emmanuel PIC, Loïc LEBEZ, Patrice CAPPELLE.

**Ont donné procuration :**

Danielle SENECHAL	à	Thérèse VIEMON
Isabelle WITTERBECQ	à	Rudy DELAPLACE

**Etait absent :**

**Secrétaire de Séance** M. Rudy DELAPLACE

*En préambule Olivier HENNO, Maire sortant, fait la déclaration suivante :*

*« Mesdames, Messieurs, les élus, Monsieur le Maire honoraire, Messieurs les adjoints honoraires,*

*Dans quelques instants, je vais installer le nouveau conseil municipal de Saint-André.*

*Je tiens tout d'abord à vous faire part de mon émotion, de mon bonheur et de ma joie d'être ici, à vos côtés, ce matin.*

*Avant d'évoquer les résultats de dimanche dernier, je veux remercier les andrésiennes et les andrésiens qui se sont déplacés dimanche dernière pour faire leur devoir républicain. En cette période où la politique a parfois mauvaise presse, à tort ou à raison, il est important que chacun se souvienne que notre système démocratique n'est pas présent partout dans le monde, et que nous devons veiller à sa pérennité.*

*Pour cela il est nécessaire de le faire vivre, et d'abord en participant aux scrutins électoraux, comme électeur ou comme candidat.*

*Je tiens d'ailleurs à saluer celles et ceux qui ont été mes concurrents.*

*J'ai déjà eu l'occasion de le dire, cette campagne a été digne et loyale. Chacun a eu à cœur de placer ses propositions et son engagement dans le cadre de la démocratie et de la République. Nous avons prouvé que la volonté de convaincre et la passion pour Saint-André sont parfaitement compatibles avec le respect et l'estime des concurrents.*

*Notre ville peut s'en honorer.*

*Oui, mes chers collègues, dans notre pays, la démocratie et la République, héritages de la philosophie des lumières, et de l'humanisme chrétien, ont une valeur sacrée. Et notre premier rôle, notre première mission, c'est de partager cet idéal avec tous les citoyens, en particulier les jeunes, mais aussi les plus faibles et les plus démunis, ceux qui ne croient plus en rien et qui se tournent parfois malheureusement vers les démagogues et les populistes.*

*Car comme le disait un homme d'Église : l'engagement politique au service de l'intérêt général et du bien commun se situe sur les plus hautes marches de la charité. J'aurai l'occasion d'y revenir.*

*Mais d'abord, en ce qui concerne les résultats de dimanche, quelques mots de satisfaction tout de même :*

*Satisfaction pour notre résultat, en augmentation par rapport à 2008, en pourcentage et en voix. 67,56% et 3.033 voix, alors même que 3 autres listes se présentaient au suffrage.*

*C'est naturellement considérable.*

*Et au-delà de l'ampleur du résultat, c'est l'homogénéité de celui-ci dans tous les quartiers et tous les bureaux de vote.*

*Je tiens à le souligner car c'est une grande satisfaction pour moi et notre équipe qui était justement représentative de l'ensemble des quartiers de notre ville.*

*Ce résultat c'est aussi le fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des élus des mandats passés. Tous ensemble, nous avons fait de l'excellent travail et c'est cela aussi que les habitants de notre ville ont récompensé.*

*Un certain nombre nous a malheureusement quittés.*

*J'ai une pensée pour :*

*Francis Druelle  
Michel Krisine  
Georges Crespel  
Maurice Noterman  
Karine Delbecque-Nottebaert  
et Bernard Magro*

*D'autres nous font aujourd'hui l'amitié d'être dans le public ou nous ont envoyé un petit mot de félicitations :*

*Pierre Atzori  
Léticia Capliez  
Jeannine Haelewyn  
Jean-Michel Liévin  
Thérèse Dutriaux  
Jean Talman  
Thérèse Baude  
Jean-Luc Bonte  
Anny Cagnon  
Jeannine Coquelle  
Alain Bricout  
Roselyne Deblonde  
Christophe Lyoen  
Elsa Maton  
Jonathan Renard  
Maxime Lacoste  
Myriam Leignel*

*Je les remercie toutes et tous.*

*Ce résultat c'est enfin le signe clair que notre volonté de préserver et d'améliorer notre cadre de vie dans TOUS les quartiers est bien comprise par les andrésiennes et les andrésiens.*

*Cela signifie aussi que notre vision du futur de Saint-André, dans chacun des quartiers, anciens et récents, reçoit une large adhésion.*

*Avant d'installer le nouveau conseil municipal et de confier la présidence de l'assemblée à la doyenne d'âge, j'aurai un dernier merci pour toute l'administration et les salariés de cette ville qui méritent tout notre respect.*

*Je vous remercie de votre attention.  
Je vais à présent installer le conseil. »*

### **QUESTION 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Olivier HENNO, en sa qualité de Maire sortant, donne lecture des résultats des élections du 23 mars 2014 et procède à l'installation des Conseillers Municipaux élus.

#### **Liste : Saint-André : Tous acteurs de notre ville :**

**490 voix – 1 élu**

#### **Liste : Autrement avec les Andrésiens :**

**669 voix – 2 élus**

#### **Liste : Rassemblement Saint André Front de Gauche:**

**297 voix – 1 élu**

#### **Liste : Ensemble, pour le Saint-André que nous aimons :**

**3 033 voix – 29 élus**

Il déclare donc installés aux fonctions de Conseillers Municipaux :

Thérèse	VIEMON
Daniel	BOUCAUT
Francis	BAEKELANDT
Nelly	RICHARD
Jean-Pierre	EURIN
Philippe	CALAIS
Danielle	SENECHAL

Patrick	COLARD
Pascale	LAHOUSTE
Marie-Elisabeth	MASSE
Claude	WASILKOWSKI
André	DUBREUCQ
Marie-Hélène	FOLLET
Michel	SCIARRINO
Florence	LEROY
Olivier	HENNO
Martine	DEMUYS
Henri	DUSAUTOIS
Christian	CALONNE
Isabelle	WITTERBECQ
Nicole	FAUBRY - HIDE
Eric	MIELKE
Géraldine	DELEMAZURE-MELON
Christelle	DELEBARRE
Rudy	DELAPLACE
Nicolas	LE NEINDRE
Sébastien	LEBLANC
Thomas	FABRE
Ambrine	WIART
Ghislaine	CAVROT
Emmanuel	PIC
Loic	LEBEZ
Patrice	CAPPELLE

Le Conseil Municipal étant installé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il passe la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame Thérèse VIEMON.

**PAS DE VOTE**

## **QUESTION 2 : ELECTION DU MAIRE**

*Madame VIEMON, doyenne d'âge et présidente de l'assemblée propose de choisir comme assesseurs la personne la plus âgée et la personne la plus jeune de l'assemblée (soit Monsieur BOUCAUT et Mademoiselle WIART) et comme secrétaire, Monsieur DELAPLACE.*

Madame Thérèse VIEMON, doyen d'âge et Présidente de l'assemblée, donne lecture des articles L 2122-4 ; L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle désigne un secrétaire de séance :

- Monsieur Rudy DELAPLACE

Elle désigne deux assesseurs :

- Monsieur Daniel BOUCAUT
- Mademoiselle Ambrine WIART

Elle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Est candidat : Monsieur Olivier HENNO

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom ou celui de son mandant, dépose son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33	
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	2	
Nombre de suffrages exprimés :	31	
Majorité absolue :	16	
<b>A obtenu : M. Olivier HENNO</b>	<b>31</b>	<b>voix</b>

M. Olivier HENNO, ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire

*Les résultats proclamés, Madame Thérèse VIEMON remet à Monsieur le Maire son écharpe et cède alors la présidence de l'assemblée à Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire fait alors la déclaration suivante :*

*« Mes chers collègues,*

*Félicitations et bienvenue au sein de ce conseil municipal.*

*Mes premiers mots de maire seront pour vous remercier de la confiance que vous venez de m'apporter.*

*Si aujourd'hui je suis déterminé à consacrer toute mon énergie, mon enthousiasme et ma passion à ce mandat, c'est parce que je connais cette si belle fonction de Maire. Cette expérience des mandats passés n'a fait qu'accroître mon enthousiasme et ma passion de servir les andrésiennes et les andrésiens, pour préserver, réussir et servir le Saint-André que nous aimons.*

*Mes chers collègues de la majorité, notre bilan 2008-2014 a été salué par les andrésiennes et les andrésiens. Notre majorité a même été renforcée avec l'arrivée d'un conseiller municipal supplémentaire.*

*Mais après le temps démocratique de la campagne électorale et du scrutin, c'est aujourd'hui un nouveau chapitre de la vie de Saint-André qui s'ouvre.*

*Ensemble, au-delà de nos engagements, j'ai la conviction que nous allons faire du très bon travail. Mon premier souhait est que ce conseil municipal soit le lieu où les enjeux locaux sont placés au dessus de tout. Les andrésiens, je le sais, seront très exigeants à ce sujet.*

*Ils seront exigeants tout au long de ce mandat à venir parce que dans ce monde globalisé, où tout va très vite, où l'information est pléthorique et quasiment instantanée, où parfois nous avons peine à trouver du sens aux événements qui se déroulent, la commune est le point d'ancrage de leur vie, de celle de leurs enfants et de leurs amis, le lieu privilégié du « vivre-ensemble » comme on dit parfois, même si je lui préfère le mot de « collectivité ».*

*Ce n'est pas un hasard si nous utilisons ce terme de « collectivités locales » pour désigner ces lieux démocratiques de proximité, dont la commune figure au premier rang.*

*Commune, collectivité. Dans ces deux mots résonne la notion de partage. Et c'est cette notion qui me vient toujours à l'esprit quand, dans le cadre de mon mandat, je suis amené à réfléchir sur l'avenir des communes et des élus locaux. Le partage.*

*Une ville c'est bien sûr le lieu par excellence de l'échange, du commerce et de la culture. Mais sa gestion nécessite surtout une attention toute particulière aux plus faibles, aux plus fragiles. Cette attention particulière c'est la source de mon engagement en politique.*

*L'aventure politique c'est une aventure collective. Et en la matière, permettez-moi de vous dire que bien souvent les actes sont plus forts que les mots. J'ai salué tout*



à l'heure les élus qui nous ont accompagnés depuis 2001 et qui ne siègent plus au sein de cette assemblée. Je salue aujourd'hui celles et ceux, jeunes et moins jeunes, qui nous ont rejoints.

*La dimension collective de l'action, le partage des responsabilités, tout en veillant à ne pas paralyser la décision, voilà ce qui doit inspirer et guider l'action publique.*

*Cela vaut pour le maire, bien entendu, mais aussi pour ses adjoints, pour les conseillers municipaux, mais aussi pour toutes celles et tous ceux d'entre nous ici présents, présidents ou membres d'associations ou de clubs, qui faisons vivre notre commune.*

*Tout à l'heure, des personnes de notre équipe seront élues adjoints. D'autres deviendront conseillers délégués. Nous voulons des élus impliqués, en charge de responsabilités.*

*Je veux faire en sorte que chaque élu du conseil puisse s'impliquer dans les dossiers de la commune, y compris les élus issus des listes minoritaires.*

*Voilà pourquoi je veux des commissions vivantes et actives.*

*Nous avons parfaitement conscience de la dimension de nos responsabilités. Nous savons, nous en avons l'expérience, que nous serons jugés sur notre programme et sur notre capacité à réaliser et à mener à bien des projets.*

*Rappelons à ce sujet que notre commune évolue dans un environnement particulier : le Conseil général (pour l'action sociale), la Région (pour le développement économique) , la communauté urbaine (pour des compétences essentielles telle que la voirie par exemple), le SIVOM Alliance Nord Ouest (pour l'emploi). Il est donc de notre responsabilité de porter le message de notre commune auprès de ces institutions et de nos partenaires.*

*C'est pour cette raison, enfin, que je veux insister sur notre comportement et notre attitude.*

*Soyons disponibles, Soyons toujours à l'écoute, Soyons respectueux de tous les andrésiens, quels qu'ils soient.*

*Restons modestes, mesurés, bienveillants et surtout humains.*

*N'oublions jamais que quelques soient nos succès et notre légitimité, nous sommes les obligés du peuple.*

*Oui, mes chers collègues, les obligés du peuple.*

*Les andrésiens nous ont confié un mandat, ils nous regardent, nous nous devons d'être toujours exemplaires.*

*Voilà pourquoi vous m'entendrez sans cesse répéter ces trois phrases essentielles.*

*Croyez le bien, je me les applique à moi-même :*

- Répondre de façon précise à tous les problèmes concrets des andrésiens

- Ne jamais traiter par le mépris une réclamation pour un problème de quartier ou de voisinage

- Ne jamais oublier que les tracasseries quotidiennes du citoyen sont les pires ennemis de l'élu qui les ignore.

*Alors, maintenant, au travail, pour servir, ensemble, le Saint-André que nous aimons.*

*Je vous remercie. »*

### **QUESTION 3 : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur Le Maire donne lecture des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Article L 2122-1 : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

Article L 2122-2 : « Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Il propose donc de fixer le nombre de postes des Adjoints au Maire à : 9

**ADOPTÉE 31 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS (Mme CAVROT  
et Mr PIC)**

#### **QUESTION 4 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Il convient, sous la présidence de Monsieur Le Maire, de procéder à l'élection des Adjointes au Maire.

Au préalable, il est rappelé les règles de l'article L 2122-7-2, introduites par la Loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 destinées à favoriser la parité au sein des exécutifs communaux :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Il est donc procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Il est proposé la liste suivante arrêtée à 9 Adjointes au Maire conformément à la précédente délibération :

- 1) Elisabeth MASSE
- 2) André DUBREUCQ
- 3) Pascale LAHOUSTE
- 4) Rudy DELAPLACE
- 5) Christelle DELEBARRE
- 6) Philippe CALAIS
- 7) Jean Pierre EURIN
- 8) Claude WASILKOWSKI
- 9) Eric MIELKE

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes	33
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

La liste proposée, ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers municipaux y figurant sont élus Adjoints.

*A la proclamation des résultats de leur élection, les adjoints prennent place à la table d'honneur. Monsieur le Maire les félicite et leur remet leur écharpe.*

*Monsieur le Maire invite enfin l'assemblée et le public à assister au dépôt de gerbe au monument aux morts et à la traditionnelle photo sur le perron du Château Vandamme avant de se retrouver autour du verre de l'amitié*

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 11H30**